



Conseillers en exercice	44
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 067

Approbation du compte financier unique 2025 – Budget annexe GEMAPI

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente-sept sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Olivier PEYRATAUD (suppléant de Marina BONIFAS) ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Frédéric VAISSET (suppléant de Michel DELRIEU) ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Cynthia VELLEINE à Jean-Pierre LANNET ; Philippe ESTERELLAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Bernard BONNEFOND à Didier MIOMANDRE ; Valéry MARTIN à Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET à Jacques TOURNIER.

Le Compte Financier Unique est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification de l'information financière, plus transparente et plus lisible.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires pour 2025 qui s'est tenu le 20 mars 2025, au vote du budget primitif le 10 avril 2025, ainsi qu'à une décision modificative, le compte financier unique constate, entre autres, le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2025. Il est joint en annexe.

La synthèse du résultat de l'exercice 2025 sur le Budget annexe GEMAPI se résume ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTAL	104 110,96 €	RECETTES TOTAL	45 414,48 €
DEPENSES TOTAL	95 116,25 €	DEPENSES TOTAL	48 710,49 €
Solde des réalisations 2025	8 994,71 €	Solde des réalisations 2025	- 3 296,01 €
Résultat antérieur reporté	8 034,79 €	Résultat antérieur reporté	102 189,72 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	17 029,50 €	SOLDE DE CLOTURE 2025	98 893,71 €

RESTES A REALISER 2025	
DEPENSES	- €
RECETTES	4 397,57 €
DIFFERENCE (excédentaire en recettes)	4 397,57 €

RESULTAT CUMULE 2025 (Résultat de clôture en fonctionnement + solde de clôture investissement) soit 17 029,50€ + 98 893,71€	115 923,21 €
--	--------------

Monsieur le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote. La présidence est assurée par Monsieur Yves ORLIANGES.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Gregorio YONG VIVAS, François PERREAUT)

POUR : 41

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des votants, décide :

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER** acte de la présentation faite ci-dessus du compte financier unique du budget annexe GEMAPI ;
- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe GEMAPI comme présenté en annexe et résumé comme décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Yves ORLIANGES,

Vice-Président



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20260610-2026_67-BF